

Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 9 octobre 2019 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Céline Beauregard, présidente et mairesse de La Macaza;
Monsieur Georges Décarie, vice-président et maire de Nominigue;
Monsieur Alain Otto, administrateur substitut pour Rivière-Rouge.

Sont également présents :

M. André Séguin, secrétaire-trésorier
M. Christian Bélisle, administrateur substitut pour La Macaza

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Mme Céline Beauregard, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 9 octobre 2019 est ouverte à 18 h 00.

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019
- 4- Désignation du signataire pour la société de l'assurance automobile du Québec
- 5- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 005-2019 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés
- 6- Correction de l'annexe du règlement d'emprunt 003-2019
- 7- Ajout d'avertisseurs de bas niveau s'huile sur les camions actuellement en commande
- 8- Période de Questions
- 9- Levée de la séance

Il est proposé par M. Alain Otto d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Georges Décarie

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

4.

AUTORISATION DE REPRÉSENTATION ET DE SIGNATURE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Régie sera éventuellement propriétaire et exploitant de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QU'un représentant doit être nommé pour agir au nom de la Régie auprès de la société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Otto

Et résolu à l'unanimité :

QUE M. André Séguin, secrétaire-trésorier et coordonnateur de la Régie de collecte environnementale de la Rouge soit désigné comme personne représentant la Régie auprès de la société d'assurance automobile du Québec.

ET QU'il soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie de collecte environnementale de la Rouge tous les documents requis pour l'achat, la vente et l'immatriculation des véhicules automobiles de la Régie.

ADOPTÉE

5.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 005-2019 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

M. Georges Décarie donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 005-2019 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie.

M. Décarie dépose également le projet de règlement numéro 005-2019 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie.

6.

CORRECTION DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 003-2019

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt 003-2019 par la résolution 2019-09-020;

CONSIDÉRANT qu'une erreur administrative a été décelée au niveau de l'annexe A fourni par le secrétaire-trésorier lors du dépôt du projet de règlement le 17 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la version corrigée de l'annexe A ne change pas le montant total du règlement d'emprunt 003-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Otto

Et résolu à l'unanimité :

DE remplacer l'annexe A du règlement d'emprunt 003-2019 par celle fournie par le secrétaire-trésorier le 9 octobre 2019 et qui est la suivante :

ANNEXE A

Coût des camions

Selon l'offre reçue le 26 août 2019 :

| | |
|----------------------|------------------------------------|
| | 288 128.00 \$ par camion; |
| | 864 384.00 \$ pour 3 camions; |
| TVQ non remboursable | 43 265.04 \$ |
| 2.5 % d'imprévu | <u>22 350.96 \$</u> |
| | 930 000.00 \$ coût total du projet |



André Séguin, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

7.

**AJOUT D'AVERTISSEURS DE BAS NIVEAU D'HUILE HYDRAULIQUE SUR
LES CAMIONS ACTUELLEMENT EN COMMANDE**

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'avertisseur de bas niveau d'huile hydraulique sur les camions actuellement en commande pourrait éviter des réparations coûteuses qui ne serait pas couverte par la garantie;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles du règlement d'emprunt 003-2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Georges Décarie

Et résolu à l'unanimité :

D'ajouter des avertisseurs de bas niveau d'huile hydraulique sur les camions actuellement en commande.

Et d'ajouter le coût de 3 547.55 \$ (taxes incluses) pour ces équipements au montant total d'achat des camions couvert par le règlement d'emprunt 003-2019.

ADOPTÉE

8.

PÉRIODE DE QUESTIONS

9.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par M. Alain Otto

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge soit levée à 18 h 10.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Mme Céline Beauregard

M. André Séguin